

Les questions les plus fréquentes à propos du Private Lease

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Qu'est-ce que le Private Lease ?

C'est un contrat de location de voiture à long terme avec services, pour une durée et un kilométrage convenus, conçu tout spécialement pour les particuliers.

Notre offre de location Private Lease prévoit les services suivants :

Services inclus dans chaque offre de location

- Location du véhicule
- Taxe de circulation
- Assurances (Responsabilité Civile, protection juridique et conducteur) et couverture des dommages au véhicule (incendie, vols, bris de vitres, dégâts matériels)
- Maintenance (y compris essuie-glaces, appoint d'huile, ampoules...)

Services optionnels (càd inclus dans l'offre de location uniquement à votre demande)

- Assistance
- Pneus été et hiver (fournis selon usure)
- Véhicule de remplacement (mis à disposition dès que le véhicule de location longue durée est immobilisé ou indisponible durant minimum 2 heures) (*)
- Couverture des dégâts locatifs en fin de contrat ou remise sur les dégâts locatifs

(*) Si vous souhaitez bénéficier du service véhicule de remplacement, vous pouvez opter dans l'offre pour une des catégories suivantes :

- City : type Peugeot 208, VW Polo, Ford Fiesta ou équivalent
- Compact : type VW Golf, Renault Megane, Peugeot 308 ou équivalent
- Crossover SUV : type Nissan Qashqai, VW T Roc, Hyundai Kona ou équivalent
- SUV Confort : type Hyundai Tucson, Nissan X Trail ou équivalent
- Family: type VW Sharan, Ford Smax, Ford Galaxy ou équivalent
- Premium : type Audi Q5, Volvo XV60, Mercedes GLC ou équivalent

Ce loyer ne comprend pas :

- La consommation d'énergie,
- Les amendes suite aux infractions routières.

2. Pour quelle durée puis-je souscrire un contrat Private Lease ?

Vous pouvez souscrire un contrat Private Lease pour toute durée comprise entre 24 et 60 mois.

3. Quels sont les principaux critères de calcul de mon loyer mensuel ?

Votre loyer mensuel est fonction principalement :

- du véhicule choisi, (valeur catalogue, options, cylindrée),
- des services souscrits,

- de la durée de votre contrat,
- du kilométrage de votre contrat.

4. Combien de kilomètres puis-je parcourir avec le véhicule ?

Le kilométrage à parcourir est laissé à votre choix lors de la souscription du contrat et est indiqué dans votre contrat.

Vous pouvez dépasser le kilométrage initialement prévu dans votre contrat ou rouler moins de kilomètres qu'initialement prévus. Dans ce cas, votre loyer sera revu en fonction de vos paramètres réels.

Le kilométrage total sur la durée de votre contrat ne devra néanmoins jamais excéder 160.000 km ou 180.000 km dépendant de la motorisation.

5. Combien de temps puis-je utiliser mon véhicule ?

La durée d'utilisation du véhicule correspond à la durée spécifiée dans votre contrat, durée comprise entre 24 et 60 mois.

La durée d'utilisation pourra être revue en cours de contrat mais ne pourra en aucun cas être inférieure à 12 mois, ni supérieure à 60 mois.

6. Que se passe-t-il si je parcours plus ou moins de kilomètres que prévus dans le contrat ?

Dans ce cas, votre loyer sera adapté en fonction de vos paramètres réels (mois/kilomètres).

Mais rassurez-vous : vous n'aurez jamais de mauvaises surprises. Vous recevez, en annexe à votre offre, une grille matricielle reprenant le loyer pour toutes les combinaisons possibles entre la durée et le kilométrage. Vous profitez ainsi d'un maximum de flexibilité et d'une totale transparence.

Dans le cas où vous atteignez le kilométrage maximal (160.000 km ou 180.000 km en fonction de la motorisation) avant la date prévue de fin du contrat, celui-ci prendra fin et vous devrez restituer le véhicule sans délai.

Un décompte de loyers sera opéré sur base de vos paramètres réels reportés dans la matrice.

7. Puis-je modifier les paramètres durée/ kilométrage de mon contrat ou le résilier de manière anticipée ?

Oui, vous pouvez modifier les paramètres de votre contrat à tout moment pendant la période de location.

Au besoin, vous pouvez mettre fin à votre contrat de façon anticipée après une période minimale de 12 mois. Vous devez toutefois nous informer à l'avance.

Votre loyer sera recalculé avec effet rétroactif conformément à la grille matricielle, sur base des nouveaux paramètres de durée (minimum 12 mois) et de kilométrage.

8. Comment fonctionne la matrice ?

Les changements des paramètres durée/kilométrage de votre contrat donnent lieu à un recalcul

des loyers, avec effet rétroactif, sur base de la matrice.

Supposons que vous ayez signé une offre avec les paramètres durée/kilométrage suivants : 36 mois et 30.000 km. Le loyer calculé dans l'offre est de 512,50 euros TVAC/mois.

Voici quelques simulations d'adaptation de votre loyer en fonction de la modification des paramètres :

1. Même durée mais kilométrage plus élevé

La voiture est restituée en fin de contrat (36 mois) avec un kilométrage de 60.000 km :
Loyer mensuel sur base de la matrice en fonction des nouveaux paramètres 36 mois et 60.000 km : 595,08 €
Régularisation des loyers pour les mois facturés : 595,08 € (nouveau loyer) – 512,50 € (loyer de départ) x 36 mois = 2 972,52 €
Facture complémentaire à payer de **2 972,88 €**

2. Même durée mais kilométrage moins élevé

La voiture est restituée en fin de contrat (36 mois) avec un kilométrage de 20.000 km :
Loyer mensuel sur base de la matrice en fonction des nouveaux paramètres 36 mois et 20.000 km : 508,16 €
Régularisation des loyers pour les mois facturés : 508,16 € (nouveau loyer) – 512,50 € (loyer de départ) x 36 mois = 322,92 €
Crédit en votre faveur de **156,24 €**

3. Dépassement de durée et de kilométrage, avec kilométrage maximal autorisé atteint.

La voiture a atteint le kilométrage maximal de 160.500 km après 36 mois.
Vous devez impérativement nous restituer la voiture sans délai.
Loyer mensuel sur base de la matrice en fonction des nouveaux paramètres 36 mois et 160.000km : 1.016,61 €
Régularisation des loyers pour les mois facturés : 1.016,61 € (nouveau loyer) – 512,50 € (loyer de départ) x 36 mois = 18.147,96 €
Facture complémentaire à payer de **18.147,96 €**

4. Même kilométrage mais prolongation de la durée

Vous souhaitez prolonger votre contrat de 36 mois à 48 mois avec le même kilométrage annuel (soit 7.500 km/an).
Supposons que la modification des paramètres soit effectuée après 36 mois.
Loyer mensuel sur base de la matrice en fonction des nouveaux paramètres 48 mois et 30.000 km : 560,28 €
Régularisation des loyers pour les mois facturés : 560,28 € (nouveau loyer) – 512,50 € (loyer de départ) x 36 mois = 1.720,08 €
Facture complémentaire à payer de : **1.720,08 €**
Votre nouveau loyer pour les 12 prochains mois : 560,28 €.

5. Rupture anticipée du contrat dans les 12 premiers mois

Vous demandez la rupture de votre contrat après 10 mois de location et 11.000 km.
Facturation de 2 mois supplémentaires (durée minimale du contrat de 12 mois) : 2 x 512,50 € (loyer de départ) = 1.025 €
Loyer mensuel sur base de la matrice en fonction des nouveaux paramètres 12 mois et

11.000 km : 604,57 €

Régularisation des loyers pour les mois facturés : 604,57€ (nouveau loyer) – 512,50 € (loyer de départ) x 12 mois = 1.104,84 €

Facture complémentaire à payer de **2.129,84 €** (1.025 € + 1.104,84 €)

Km total	Durée (en mois)	12 - 14	15 - 17	18 - 20	21 - 23	24 - 26	27 - 29	30 - 32	33 - 35	36 - 38	39 - 41	42 - 44	45 - 47	48 - 50	51 - 53	54 - 56	57 - 59	60 - 62
5001 - 10000		504,03	500,00	506,47	503,93	500,46	502,64	502,95	504,24	504,94	506,69	533,03	543,85	554,10	566,01	575,52	582,73	589,91
10001 - 15000		604,57	600,12	601,21	602,93	601,85	604,52	604,91	606,06	606,57	607,39	634,76	645,48	656,60	667,50	676,93	684,13	691,25
15001 - 20000		705,10	700,52	702,85	702,65	703,30	706,38	706,88	707,91	708,18	708,06	736,38	747,11	757,16	767,97	776,30	783,47	790,52
20001 - 25000		807,12	807,11	805,56	804,04	803,66	821,03	809,29	810,15	810,32	826,27	838,79	849,40	858,77	867,55	874,83	880,88	886,77
25001 - 30000		909,12	909,12	908,28	905,08	905,05	948,06	931,49	920,70	920,70	928,70	941,16	951,04	959,28	966,01	971,25	975,82	979,58
30001 - 35000		1 024,12	1 024,12	1 024,63	1 019,91	1 019,91	1 069,32	1 059,22	1 056,54	1 056,54	1 062,88	1 073,05	1 083,70	1 092,60	1 100,74	1 107,27	1 112,16	1 116,25
35001 - 40000		1 139,10	1 139,10	1 139,89	1 131,21	1 131,21	1 181,77	1 171,37	1 168,47	1 168,47	1 176,90	1 188,16	1 199,16	1 208,60	1 216,53	1 223,85	1 229,59	1 234,59
40001 - 45000		1 250,35	1 250,35	1 250,81	1 239,88	1 239,88	1 290,16	1 279,36	1 276,24	1 276,24	1 285,28	1 297,22	1 308,96	1 318,68	1 326,39	1 333,09	1 337,85	1 341,75
45001 - 50000		1 361,56	1 361,56	1 361,69	1 348,58	1 348,58	1 400,90	1 389,36	1 386,00	1 386,00	1 395,84	1 408,27	1 419,27	1 428,60	1 435,39	1 441,63	1 446,32	1 450,16
50001 - 55000		1 457,54	1 457,54	1 457,48	1 443,40	1 443,40	1 496,79	1 484,36	1 480,92	1 480,92	1 491,28	1 503,92	1 514,92	1 524,60	1 532,13	1 538,61	1 543,16	1 546,87
55001 - 60000		1 555,68	1 555,68	1 555,45	1 540,63	1 540,63	1 594,99	1 581,73	1 577,35	1 577,35	1 588,60	1 601,60	1 612,60	1 621,60	1 628,61	1 634,63	1 639,16	1 642,96
60001 - 65000		1 654,78	1 654,78	1 654,48	1 638,69	1 638,69	1 693,99	1 679,73	1 675,35	1 675,35	1 687,60	1 701,60	1 712,60	1 721,60	1 728,61	1 734,63	1 738,16	1 741,06
65001 - 70000		1 756,05	1 756,05	1 755,69	1 738,90	1 738,90	1 794,99	1 779,73	1 775,35	1 775,35	1 788,60	1 803,60	1 815,60	1 825,60	1 832,61	1 838,63	1 842,16	1 845,06
70001 - 75000		1 858,10	1 858,10	1 857,69	1 840,90	1 840,90	1 896,99	1 881,73	1 877,35	1 877,35	1 891,60	1 907,60	1 919,60	1 929,60	1 936,61	1 942,63	1 946,16	1 949,06
75001 - 80000		1 962,34	1 962,34	1 961,89	1 944,10	1 944,10	2 000,99	1 984,73	1 980,35	1 980,35	2 005,60	2 022,60	2 035,60	2 045,60	2 052,61	2 058,63	2 062,16	2 065,06
80001 - 85000		2 065,10	2 065,10	2 064,59	2 046,80	2 046,80	2 103,99	2 086,73	2 082,35	2 082,35	2 108,60	2 126,60	2 139,60	2 149,60	2 156,61	2 162,63	2 166,16	2 169,06
85001 - 90000		2 170,04	2 170,04	2 169,48	2 150,69	2 150,69	2 208,99	2 190,73	2 186,35	2 186,35	2 213,60	2 232,60	2 245,60	2 255,60	2 262,61	2 268,63	2 272,16	2 275,06
90001 - 95000		2 279,44	2 279,44	2 278,78	2 258,99	2 258,99	2 317,99	2 298,73	2 294,35	2 294,35	2 322,60	2 342,60	2 355,60	2 365,60	2 372,61	2 378,63	2 382,16	2 385,06
95001 - 100000		2 390,57	2 390,57	2 389,81	2 368,99	2 368,99	2 428,99	2 408,73	2 404,35	2 404,35	2 433,60	2 454,60	2 467,60	2 477,60	2 484,61	2 490,63	2 494,16	2 497,06
100001 - 105000		2 499,54	2 499,54	2 498,78	2 477,99	2 477,99	2 538,99	2 517,73	2 513,35	2 513,35	2 543,60	2 565,60	2 578,60	2 588,60	2 595,61	2 601,63	2 605,16	2 608,06
105001 - 110000		2 609,79	2 609,79	2 608,93	2 587,14	2 587,14	2 648,99	2 626,73	2 622,35	2 622,35	2 653,60	2 676,60	2 689,60	2 699,60	2 706,61	2 712,63	2 716,16	2 719,06
110001 - 115000		2 727,27	2 727,27	2 726,41	2 704,62	2 704,62	2 766,99	2 743,73	2 739,35	2 739,35	2 771,60	2 795,60	2 808,60	2 818,60	2 825,61	2 831,63	2 835,16	2 838,06
115001 - 120000		2 843,86	2 843,86	2 842,99	2 820,20	2 820,20	2 882,99	2 858,73	2 854,35	2 854,35	2 887,60	2 912,60	2 925,60	2 935,60	2 942,61	2 948,63	2 952,16	2 955,06
120001 - 125000		2 954,42	2 954,42	2 953,55	2 930,76	2 930,76	2 993,99	2 968,73	2 964,35	2 964,35	3 008,60	3 034,60	3 047,60	3 057,60	3 064,61	3 070,63	3 074,16	3 077,06
125001 - 130000		3 064,56	3 064,56	3 063,69	3 040,90	3 040,90	3 104,99	3 078,73	3 074,35	3 074,35	3 119,60	3 146,60	3 159,60	3 169,60	3 176,61	3 182,63	3 186,16	3 189,06
130001 - 135000		3 176,09	3 176,09	3 175,22	3 151,43	3 151,43	3 216,99	3 189,73	3 185,35	3 185,35	3 231,60	3 258,60	3 271,60	3 281,60	3 288,61	3 294,63	3 298,16	3 301,06
135001 - 140000		3 287,18	3 287,18	3 286,31	3 261,52	3 261,52	3 327,99	3 299,73	3 295,35	3 295,35	3 341,60	3 368,60	3 381,60	3 391,60	3 398,61	3 404,63	3 408,16	3 411,06
140001 - 145000		3 393,24	3 393,24	3 392,37	3 367,58	3 367,58	3 434,99	3 405,73	3 401,35	3 401,35	3 447,60	3 474,60	3 487,60	3 497,60	3 504,61	3 510,63	3 514,16	3 517,06
145001 - 150000		3 498,88	3 498,88	3 497,99	3 473,20	3 473,20	3 540,99	3 510,73	3 506,35	3 506,35	3 553,60	3 580,60	3 593,60	3 603,60	3 610,61	3 616,63	3 620,16	3 623,06
150001 - 155000		3 607,34	3 607,34	3 606,47	3 581,68	3 581,68	3 649,99	3 618,73	3 614,35	3 614,35	3 661,60	3 688,60	3 701,60	3 711,60	3 718,61	3 724,63	3 728,16	3 731,06
155001 - 160000		3 626,80	3 626,80	3 625,93	3 601,14	3 601,14	3 669,99	3 637,73	3 633,35	3 633,35	3 680,60	3 707,60	3 720,60	3 730,60	3 737,61	3 743,63	3 747,16	3 750,06

9. Y a-t-il un âge minimal ou maximal pour profiter de la formule Private Lease ?

Non, mais pour des raisons d'acceptation du risque par l'assureur, tout conducteur habituel du véhicule doit être titulaire d'un permis de conduire valable depuis au moins deux ans et avoir maximum 75 ans au moment de la souscription.

10. Comment puis-je payer mes mensualités ?

Le loyer mensuel est payable anticipativement, à réception de la facture.

Vous pouvez payer vos mensualités par domiciliation bancaire ou par virement.

11. Que se passe-t-il si je ne paie pas mes mensualités ou si je les paie avec retard ?

Un intérêt est dû de plein droit sur tout montant non payé à l'échéance.

Si vous restez en défaut de paiement de deux échéances de loyer, nous pouvons mettre fin au contrat de location avec effet immédiat. Vous pouvez également y mettre fin.

S'il est mis fin au contrat, votre décompte de loyers sera calculé en fonction des paramètres réels (durée/kilométrage) constatés lors de la restitution du véhicule, tenant compte d'une période minimale de 12 mois.

12. Suis-je le propriétaire de la voiture ?

Non, le véhicule reste la propriété exclusive d'Axus Luxembourg SA. Vous en êtes le locataire.

13. Mon partenaire, mon fils, ma fille, un ami, ... peuvent-ils conduire la voiture ?

Bien sûr, à condition qu'ils soient titulaires d'un permis de conduire valable, délivré par le Luxembourg ou par un autre pays de l'Union Européenne et qu'ils conduisent le véhicule à titre occasionnel.

Si l'une de ces personnes conduit habituellement le véhicule, elle doit impérativement avoir été renseignée par vous sur le document de déclaration préalable à la couverture d'assurance complété à la souscription du contrat et doit donc répondre aux critères d'acceptation définis par l'assureur.

A noter qu'en cas de sinistre en tort avec ou sans tiers, l'indemnité contractuelle forfaitaire est doublée si le conducteur au moment des faits est âgé de moins de 23 ans.

14. Puis-je utiliser ma voiture à l'étranger ?

Oui, vous pouvez utiliser votre voiture à l'étranger.

Votre véhicule est couvert en assurance dans les pays repris sur votre certificat d'assurance (carte verte) dans la mesure où ils n'ont pas été barrés.

15. De quels documents ai-je besoin pour conclure un contrat Private Lease ?

- Un permis de conduire valable ;
- Une copie de votre carte d'identité ;
- Une copie de la dernière fiche de salaire ;
- Un certificat de résidence datant de moins de 3 mois.

16. Quelles sont les conditions requises pour pouvoir souscrire un contrat Private Lease ?

- Acceptation par l'assureur crédit Atradius qui analysera votre solvabilité,
- Acceptation par l'assureur en responsabilité civile. Afin de satisfaire aux conditions d'acceptation de l'assureur, il vous est demandé de compléter et signer la déclaration préalable à la couverture d'assurance,
- Signer la convention de cession sur salaire par laquelle vous autorisez Axus Luxembourg S.A. à opérer une saisie sur votre salaire en cas de non-paiement des montants dus en exécution du contrat de location,
- Signer l'ensemble des documents contractuels.

17. Quelle est la couverture assurance de mon véhicule ?

Le contrat Private Lease prévoit les couvertures suivantes :

- Une assurance responsabilité civile (assurance obligatoire couvrant les dommages causés à des tiers) ;
- Une assurance protection juridique (prenant en charge les frais de défense et d'assistance juridique notamment dans les cas de recours civil ou de défense pénale) ;
- Une assurance conducteur (couvrant les dommages corporels du conducteur suite à un sinistre survenu avec le véhicule) ;
- Une couverture des pertes et dommages au véhicule (CASCO).

Les conditions générales relatives aux assurances Responsabilité civile, protection juridique et

conducteur sont consultables sur : <http://privateleasedocs.axus.lu>

Les conditions de couverture des pertes et dommages au véhicule sont reprises dans votre contrat de location.

18. Puis-je ajouter des accessoires à mon véhicule après la livraison de ma voiture ?

Pas de soucis mais notre accord préalable est indispensable.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez placer des accessoires à vos frais. Ces accessoires doivent être enlevés avant la restitution du véhicule en fin de contrat. Leur pose et enlèvement ne peut en aucun cas endommager le véhicule. Ces accessoires ne sont pas couverts en cas de perte ou de dommage.
- Vous pouvez demander une modification de votre contrat afin d'y inclure les accessoires complémentaires. Ces accessoires deviennent notre propriété sans qu'aucune indemnité ne puisse nous être réclamée. Le véhicule doit donc être restitué avec ces accessoires en fin de contrat. Ces accessoires sont couverts en cas de perte ou dommage consécutif à un sinistre.

19. Dois-je payer moi-même les amendes relatives aux infractions routières ?

Oui.

20. Puis-je fumer à bord de la voiture ?

Fumer est néfaste pour la santé, mais nous ne pouvons pas vous l'interdire. Veuillez toutefois à restituer la voiture en parfait état de propreté, sans dommages intérieurs (ex : trous dans la sellerie causés par des mégots de cigarette), ni odeurs désagréables.

21. L'énergie est-elle comprise dans le loyer ?

Non, vous payez le carburant ou l'énergie vous-même.

ASSISTANCE

22. Puis-je compter sur une assistance dépannage ?

Oui, vous bénéficiez d'une assistance dépannage 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans les pays suivants :

Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Allemagne, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Croatie, Italie, Irlande, Islande, Luxembourg, Lituanie, Lettonie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Albanie, Andorre, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Biélorussie, Moldavie, Macédoine du Nord, Monténégro, Russie, Serbie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.

Cette assistance intervient en cas de panne ou d'accident immobilisant le véhicule.

Si votre problème ne peut pas être directement résolu, et que vous avez souscrit à l'option véhicule de remplacement, une voiture sera mise à votre disposition pour toute immobilisation ou privation

d'usage supérieure à 2 heures).

ENTRETIENS, REPARATIONS MECANQUES ET REMPLACEMENTS DES PNEUMATIQUES

23. Dois-je payer les entretiens ou les réparations mécaniques moi-même ?

Non, un concessionnaire officiel de votre choix de la marque de votre véhicule adressera sa facture à Axus Luxembourg SA.

24. Puis-je choisir moi-même le garage pour l'entretien de ma voiture ?

Oui, vous pouvez choisir le concessionnaire officiel de votre choix de la marque de votre véhicule, situé au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de besoin d'une prestation en Belgique, veuillez contacter Axus Luxembourg S.A.

25. Puis-je faire installer des pneus hiver sur la voiture ?

Si vous y avez souscrit, les pneus hiver sont prévus dans votre contrat. Veillez à les faire monter dès que les conditions hivernales l'exigent, comme le prévoient les réglementations en vigueur.

Au terme de votre contrat de location, vous devrez toutefois restituer le véhicule équipé de pneus été (ou s'il est équipé de pneus hiver, les pneus été satisfaisant aux normes légales doivent nous être remis également).

Si vous n'avez pas souscrit à l'option pneumatiques dans votre contrat, vous devez faire équiper votre véhicule de pneus hiver pour être en conformité avec nos conditions d'assurance et les réglementations en vigueur.

26. Puis-je recevoir une voiture de remplacement en cas d'entretien ou de réparation mécanique du véhicule ?

Si vous avez souscrit l'option véhicule de remplacement, vous pourrez bénéficier d'une voiture de remplacement de la catégorie souscrite pour toute immobilisation ou privation d'usage supérieure à 2 heures.

SINISTRES

27. Mon véhicule est-il couvert pour tous les dommages ?

Sont couverts les pertes et dommages au véhicule consécutifs à tout :

- heurt, chute, versement, collision,
- vandalisme,
- vol et tentative de vol du véhicule,
- incendie,
- bris de vitre, (sauf optiques de phares et rétroviseurs),
- dégâts de la nature,
- accident avec animal ou gibier.

Les objets personnels et accessoires non fixés au véhicule (porte vélo, coffre de toit, ...) ne sont pas couverts.

28. Comment puis-je signaler un dommage ?

Sinistre avec tiers :

Complétez le formulaire européen de déclaration d'accident avec la partie adverse et renvoyez l'original à Axus Luxembourg SA, 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen. Vous pouvez également en envoyer une copie par mail à contact@axus.lu.

Sinistre sans tiers

Signalez le dommage le plus rapidement possible à Axus Luxembourg SA.

Pour cela, veuillez remplir le document de « déclaration de sinistre sans tiers pour l'assurance des véhicules à moteur » téléchargeable sur <http://privateleasedocs.axus.lu/> et renvoyez-le par courrier à Axus Luxembourg S.A., 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen ou par e-mail à contact@axus.lu.

29. Puis-je recevoir une voiture de remplacement en cas de sinistre ?

Oui, si vous avez souscrit l'option véhicule de remplacement, vous pourrez bénéficier d'une voiture pour toute immobilisation ou privation d'usage supérieure à 2 heures).

30. Quelle est la procédure à suivre pour faire réparer mon véhicule ?

Après déclaration de votre sinistre, si votre véhicule n'est pas immobilisé, rendez-vous chez le concessionnaire de votre choix de la marque de votre véhicule situé au Grand-Duché de Luxembourg pour y faire réparer le dommage.

En cas de besoin d'une prestation en Belgique, veuillez contacter Axus Luxembourg S.A.

Si le véhicule est immobilisé, l'assistance déposera votre voiture auprès d'un concessionnaire officiel de la marque de votre véhicule.

Le concessionnaire s'accordera avec Axus Luxembourg et l'expert désigné pour obtenir un accord de réparation, sauf dans le cas où le véhicule n'est plus économiquement ou techniquement réparable.

31. Dois-je régler la facture de réparation de mon véhicule ?

Non, le concessionnaire établit la facture de réparation au nom d'Axus Luxembourg SA qui se charge de payer le concessionnaire.

32. Une quote-part dans les frais de réparation est-elle d'application et, si oui, dans quels cas ?

Oui, une quote-part dans les frais de réparation (appelée indemnité forfaitaire) est d'application en cas de sinistre, lorsque la cause de l'évènement dommageable n'est pas exclusivement imputable à un tiers identifié.

Exceptions:

Aucune indemnité forfaitaire ne sera appliquée en cas de :

- bris de vitre,
- collision prouvée avec un animal domestique ou de ferme appartenant à une tierce personne identifiée,

- vol et tentative de vol (**uniquement en cas de déclaration auprès de la police**),
- incendie (**uniquement en cas de déclaration auprès de la police**),
- accident avec gibier (**uniquement en cas de déclaration auprès de la police**).

33. A combien s'élève mon indemnité forfaitaire contractuelle ?

Le montant est indiqué dans votre contrat.

Il correspond à 2% de la valeur assurée TVAC du véhicule, définie comme la somme du prix catalogue du véhicule options incluses, le tout hors remise.

L'indemnité forfaitaire est doublée lorsque le conducteur est âgé de moins de 23 ans au moment du sinistre.

34. Que faire si ma voiture est volée ?

Faites une déposition dans les 24 heures auprès de la police locale et signalez le vol le plus rapidement possible à Axus Luxembourg SA

Si vous souhaitez un véhicule de remplacement, appelez du lundi au vendredi de 8h à 18h Axus Luxembourg SA.

En dehors de ces horaires, vous pouvez appeler Axus Assistance.

35. Que se passe-t-il en cas de vol de ma voiture ?

Si elle n'est pas retrouvée dans un délai d'un mois après la déclaration de vol auprès de la Police, le contrat est résilié de plein droit avec effet rétroactif à la date du vol et les loyers sont crédités à partir de la date du vol.

Si vous avez bénéficié d'un véhicule de remplacement, il vous sera facturé au pro-rata temporis de votre loyer.

Le véhicule de remplacement devra être restitué dans les 48 heures de la réception de la confirmation du vol. Passé ce délai de 48 heures, une facturation journalière fonction de la catégorie du véhicule utilisée sera d'application.

36. Que se passe-t-il en cas de sinistre total ?

Dans le cas où le véhicule est déclaré en perte totale par l'expert désigné, le contrat est clôturé avec effet rétroactif à la date de l'accident ayant entraîné le déclassement et les loyers sont crédités à partir de la date de l'accident.

Si vous avez bénéficié d'un véhicule de remplacement, il vous sera facturé il vous sera facturé au pro-rata temporis de votre loyer.

Le véhicule de remplacement devra être restitué dans les 48 heures de la réception de la confirmation du vol. Passé ce délai de 48 heures, une facturation journalière fonction de la catégorie du véhicule utilisée sera d'application.

FIN DU CONTRAT

37. Où dois-je restituer ma voiture ?

Prenez rendez-vous avec Axus Luxembourg (par téléphone 31 05 36 11 ou par mail (easydriving@axus.lu) et ramenez votre voiture au :

Car Center d'Axus Luxembourg S.A.
51 Route d'Olm
L-8281 Kehlen

38. Dans quelles conditions dois-je restituer ma voiture ?

La voiture doit être restituée avec tous les documents de bord, les clefs et le carnet de service dûment complété.

Elle doit être restituée en bon état de fonctionnement et de présentation (propre à l'intérieur et à l'extérieur) et sans usure anormale, ni vice caché.

Les accessoires placés à vos frais en cours de contrat doivent être enlevés avant la restitution. Le véhicule doit être muni de tous les accessoires dont il était équipé au moment de la livraison et de ceux ajoutés en cours de contrat et qui sont devenus notre propriété. Il doit être équipé des pneumatiques été satisfaisant aux normes légales (ou s'il est équipé de pneus hiver, les pneus été satisfaisant aux normes légales doivent nous être remis également).

39. Comment se passe la restitution ?

Nous dressons un procès-verbal de restitution en votre présence.

Tout document, accessoire ou clé manquant vous est refacturé. La grille de refacturation se trouve au verso de l'offre de location.

Les dommages constatés sur le procès-verbal de restitution sont traités comme suit :

1. Sont à notre charge :
 - Les dommages mineurs à la carrosserie ne nécessitant pour leur réparation que d'un simple polissage ou débosselage sans remise en peinture
 - Les éclats au pare-brise et aux vitres de phares
2. Sont soumis aux règles d'application de l'indemnité forfaitaire contractuelle
 - Les dégâts qui ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre et qui ont été acceptés
 - Tous les autres dégâts qui pourront faire l'objet d'une déclaration de sinistre, sous réserve d'acceptation.